

xii^e siècle, de la place du Terrail à la rue Terrasse, de la rue de la Treille à la Poterne.

VII. L'Auvergne ecclésiastique. — Monastères. — Gerbert. — Concile de Clermont. — La première croisade.

I. Puissance de l'Église en Auvergne au xi^e siècle. — L'Auvergne au xi^e siècle est la terre ecclésiastique par excellence. Le grand fait de son histoire à cette époque est la prédication de la première croisade au concile de Clermont (1095).

Le fait de la croisade s'explique par la foi ardente du xi^e siècle et par la puissance de l'Église en ce temps : le choix de Clermont pour la prédication de cette grande entreprise s'explique de même par l'influence qu'exerçaient alors en Auvergne les ordres monastiques et l'épiscopat.

II. Les premiers monastères. — L'institution des ordres monastiques en Auvergne est contemporaine de la prédication même du christianisme. Les premiers monastères furent ceux d'Issoire et de Chantoin (près de Clermont), auxquels la tradition donne pour fondateurs les deux premiers évêques de Clermont, Austremoine et Urbique (iii^e siècle); puis vinrent du iv^e au vii^e siècle ceux de Thiers, de Mélièze (près de Mauriac), de Cournon, de Combronde, de Saint-Mart (près de Royat), de Menat, de Mozat (près de Riom), de Manglien, de Volvic, fondé près du tombeau de l'évêque saint Project, ou saint Prix, assassiné par Hector, patrice de Marseille. Tel est le premier épanouissement de l'institut monastique en Auvergne. Ces premiers monastères ne ressemblaient guère aux abbayes puissantes dont nous parlerons ensuite : c'étaient des associations de laïques pieux, réunis pour prier, travailler et

enseigner. Plusieurs furent les berceaux de villes nouvelles ; quelques-uns eurent des écoles renommées (Issoire pour la dialectique, Manglieu pour le code Théodosien, Menat pour la musique, etc.). La règle monastique donnée en 543 par saint Benoît de Nurcie aux moines du mont Cassin, fut adoptée dans les monastères d'Auvergne comme dans la plus grande partie de ceux de la Gaule.

III. Nouveaux monastères. — Aurillac. — Les invasions des VIII^e et IX^e siècles portèrent aux monastères un coup violent, mais non mortel : l'institution était vivace : trois ou quatre fois pris et brûlés, la plupart des couvents d'Auvergne se relevèrent de leurs ruines ; leur prospérité s'accrut même par la protection spéciale de quelques princes ; ainsi Menat et Manglieu reçurent de Louis le Débonnaire des privilèges nombreux. Au IX^e siècle et au X^e siècle, les fondations se multiplièrent : la plus importante est celle de l'abbaye d'Aurillac, créée par le comte Géraud vers 915 et affiliée à la puissante congrégation de Cluny ; par les domaines dont l'enrichit son fondateur, par l'observation sévère de la règle bénédictine, par le goût et la pratique des études, si rare alors, enfin par la puissance de l'ordre dont il dépendait, le monastère d'Aurillac exerça une puissante action sur tous les couvents d'Auvergne. Il eut de plus la gloire de donner à l'Auvergne et à la papauté un des grands hommes du moyen âge, Gerbert. Mentionnons encore l'abbaye de la Chaise-Dieu, fondée par Robert d'Aurillac, aux confins de l'Auvergne et du Velay, et qui acquit au milieu du moyen âge une très-grande importance.

IV. Gerbert. Son enseignement. Son pontificat. — La tradition fait de Gerbert un petit père recueilli par les moines d'Aurillac et instruit par eux. Emmené à Barcelone par le comte Borel,